

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2013a

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

service, le socialiste bernois Corrado Parradini, a opposé les salariés aux consommateurs. Faire baisser les prix, c'est faire pression sur les salaires. Interrogé par la NZZ (12.10), le surveillant des prix relève que les prix surfaits à l'importation payés par les consommateurs suisses profitent d'abord aux fabricants étrangers. L'USS défendrait donc les salariés étrangers au détriment des consommateurs suisses, qui sont eux-mêmes le plus souvent des salariés!

Dans sa version actuelle, la loi

entend combattre les abus des cartels sans les interdire. Outre la volonté de combattre «*l'îlot de cherté*», la révision de la loi entend introduire l'interdiction pure et simple d'une série d'ententes. La Suisse s'alignerait simplement sur toutes les législations étrangères. C'est pourquoi les *lobbies* économiques se mobilisent si massivement. En commission, les adversaires de cette importante réforme ont affirmé qu'elle interdirait la création de consortiums, ces ententes entre divers entrepreneurs pour réaliser de

grands projets. C'est une fausse crainte affirme le surveillant des prix.

L'interdiction des ententes, en vigueur partout à l'étranger, ne s'applique jamais aux accords conclus en vue de partager les tâches sur un chantier.

On attend avec curiosité les arguments supplémentaires que les opposants tireront de leur chapeau pour tenter de justifier, au printemps prochain, un nouvel ajournement des délibérations de la commission de l'économie du Conseil national.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

«Domaine Public», la gauche et la science

<http://www.domainepublic.info/book/i/3991/3>

<http://www.domainepublic.info/book/i/3936/4>

<http://www.domainepublic.info/book/i/4153/4>

<http://www.domainepublic.info/book/i/4114/2>

<http://www.domainepublic.info/book/i/4267/2>

<http://www.domainepublic.info/book/i/3811/2>

<http://www.domainepublic.info/book/i/4125/>

<http://www.domainepublic.info/book/i/3811/2>

<http://www.domainepublic.info/book/i/4142/4>

<http://www.domainepublic.info/book/i/4097/4>

Mythe et réalité de l'indépendance nationale